



La référence aéronautique

**ATPL**

Cycle Préparatoire

**2019**



## Philosophie

Parallèlement à la formation d'Élève Pilote de Ligne qu'elle dispense depuis plus de 50 ans, l'ENAC propose depuis 2012 un cycle préparatoire à l'ATPL (Airline Transport Pilot Licence).

Au travers de ce cycle préparatoire, l'ENAC vise, à permettre à quelques élèves, d'origine sociale modeste, ayant déjà fait preuve d'un intérêt avéré pour les activités aéronautiques et possédant un bon potentiel scolaire, de préparer l'ATPL.

L'ATPL est la licence européenne de pilotage avion indispensable à l'exercice de la profession de pilote de ligne, du moins en tant que Commandant de bord.

Elle est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique. Ainsi une grande motivation pour les activités aéronautiques, une origine sociale modeste, un bon niveau d'anglais, de bonnes connaissances scientifiques, de réelles qualités morales, constitueront les principaux critères d'accès dans le cycle préparatoire ATPL de l'ENAC.

## Calendrier de la sélection

### Étape 1 :

résultats de la sélection le 8 mars 2019,

### Étape 2 :

le 15 avril 2019,

### Étape 3 :

le 20 mai 2019,

### Étape 4 :

2 jours situés entre le 26 et 28 juin 2019 (sous réserve des dates du baccalauréat),

### Étape 5 :

courant juillet 2019.

## Nombre de places offertes

En 2019, l'ENAC ouvrira 5 places en vue d'accéder à son cycle préparatoire ATPL (Airline Transport Pilot Licence).

## Condition d'admission

Les candidatures sont présentées sur dossier.

Pour se présenter à la sélection du cycle préparatoire à l'ATPL, les candidats doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

**1** - l'année de la sélection, suivre effectivement la scolarité:

- en classe de terminale,
- ou en Institut Universitaire de Technologie (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année),
- ou en section de technicien supérieur (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année),
- ou en première année de licence universitaire,
- ou en Classe Préparatoire aux Études Supérieures (C.P.E.S),
- ou dans une formation professionnelle post-baccalauréat à caractère aéronautique,

**2** - être âgé de plus de 16 ans et de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la sélection,

**3** - être bénéficiaire d'une bourse des lycées ou d'une bourse de l'enseignement supérieur l'année de la sélection, ou satisfaire, l'année de la sélection, aux critères définis pour l'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur,

**4** - être présenté par un club affilié ou directement par une fédération aéronautique ou un établissement de formation à caractère aéronautique dans lequel le candidat suit sa scolarité ou être titulaire du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA), ou d'un autre titre aéronautique, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la sélection,

**5** - être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

### ATTENTION

**Les candidats ne peuvent pas se présenter plus d'une fois à la sélection.**

**Note :** Les candidats dont le dossier est déclaré irrecevable par le jury (dossier incomplet, ou ne respectant pas les conditions d'admission, matérialisé par la note 0) ne sont pas

considérés comme participant à la sélection. Ils peuvent donc se présenter une année ultérieure, sous réserve de remplir à ce moment l'ensemble des conditions requises.

**Aptitudes médicales :** pour être admis dans le cycle préparatoire ATPL les candidats devront satisfaire à des normes médicales qui peuvent être consultées sur le site ENAC : [www.enac.fr](http://www.enac.fr)

**Baccalauréat :** seuls pourront être admis dans le cycle préparatoire les candidats titulaires du baccalauréat à la date de début de la formation.

**Langue d'enseignement :** tous les enseignements du cycle préparatoire ATPL/ENAC sont dispensés en français.

## Déroulement de la sélection

Cette sélection a un caractère original en particulier en raison de son déroulement composé d'étapes successives qui exigent de vous une solide motivation et des aptitudes réelles pour aller vers le métier de pilote de ligne. La sélection se déroule en 5 étapes (chaque étape a un caractère éliminatoire) :

**Étape 1 :** sélection sur dossier.

**Étape 2 :** si votre dossier est retenu, vous serez convoqué aux épreuves écrites obligatoires d'évaluation scientifique et de connaissances aéronautiques.

**Étape 3 :** Si vous avez réussi l'évaluation scientifique et aéronautique, vous passerez à l'ENAC, à Toulouse, en une journée, des évaluations psychotechniques et psychomotrices.

**Étape 4 :** en fonction de vos résultats aux évaluations de l'étape précédente (Étape 3), vous serez à nouveau convoqué à l'ENAC à Toulouse pendant 2 jours pour une évaluation psychologique, un entretien avec le jury et un oral d'anglais.

**Étape 5 :** au vu de vos résultats à l'issue de l'ensemble de ces épreuves, vous serez convoqué pour passer votre visite d'aptitude médicale (classe 1).

## Les différentes étapes de la sélection

### Étape 1 : le dossier de candidature

La première étape de la sélection s'effectue sur dossier. Le jury examine et classe les dossiers recevables à partir de 2 critères :

- Niveau de bourse (lycée ou enseignement supérieur) du candidat,
- L'étude du dossier scolaire et des éléments de motivation aéronautique du candidat,

### L'examen du dossier scolaire repose :

#### - pour les candidats en classe de terminale :

sur les résultats obtenus en classe de 1<sup>ère</sup> et pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de la classe de terminale. Les résultats pris en compte sont ceux obtenus en mathématiques, physique et anglais.

#### - pour les candidats bacheliers au moment du dépôt du dossier de candidature :

sur les résultats scolaires obtenus en classe de terminale, au baccalauréat et pendant la (ou les) années d'études effectuées depuis l'obtention du bac. Les résultats pris en compte sont essentiellement ceux obtenus en mathématiques, physique et anglais.

### Les éléments de motivation aéronautique sont constitués de :

- La lettre de motivation
- Un ou plusieurs titres aéronautiques : Brevet d'initiation Aéronautique, Brevet de base, Brevet de planeur, etc...
- Une ou deux lettres de recommandations par des instructeurs aéronautiques.

**En fonction des critères ci-dessus, le jury attribue une note sur 20 et décide, soit de la convocation du candidat (à l'étape 2 de la sélection), soit du rejet de la candidature.**

### Étape 2 : l'évaluation scientifique

L'évaluation scientifique des candidats est composée d'une épreuve de mathématiques. (2/3 des questions)/physique (1/3 des questions), les programmes de mathématiques et de physique étant les programmes en vigueur de la classe de terminale STI2D (Sciences

et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable) de l'année de la sélection. L'évaluation aéronautique est une épreuve basée sur le programme en vigueur du Brevet d'Initiation Aéronautique de l'année de la sélection. Pour être admis à poursuivre le processus de sélection les candidats doivent obtenir une note minimale de 10 sur 20 à chacune de ces 2 épreuves.

### Lieux des tests d'admission

Les épreuves d'évaluation scientifique et aéronautique se dérouleront dans chacune des villes suivantes :

Ajaccio, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, et dans les DOM-TOM.

Les autres tests d'admission se dérouleront à l'ENAC, à Toulouse.

### Étape 3 : l'évaluation psychotechnique et psychomotrice

Ces deux évaluations n'exigent aucune connaissance aéronautique. Elles sont destinées à évaluer les capacités des candidats à suivre avec succès la formation ATPL dispensée par l'ENAC. Elles sont éliminatoires.

### Étape 4 : l'évaluation psychologique, le test d'anglais, l'entretien avec le jury

#### - L'évaluation psychologique

Cette évaluation vise à apprécier chez les candidats la présence des qualités humaines indispensables pour suivre une formation ATPL, travailler en équipage et exercer à terme des fonctions de commandant de bord au sein d'une compagnie aérienne. Elle est éliminatoire.

#### - Le test d'anglais

Cette épreuve consiste à évaluer l'aptitude du candidat à utiliser l'anglais dans le cadre d'un échange oral. L'entretien dure environ 20 minutes.

Pour être admis à poursuivre le processus de sélection, les candidats doivent obtenir une note minimale de 8 sur 20 à cette épreuve.

### - Entretien avec le jury

Un entretien avec un jury permettra notamment de mesurer la motivation et l'engagement aéronautique des candidats. Cet entretien dure environ 15 minutes et sera noté sur 20.

### - Classement

Les candidats qui auront satisfait à l'ensemble des tests d'admission seront classés en fonction des notes attribuées ou obtenues à :

- leur dossier de candidature,
- à l'entretien de motivation,
- au test d'anglais,
- à l'évaluation scientifique et aéronautique.

## Étape 5 : Examen médical

Pour être définitivement admis dans le cycle préparatoire ATPL, les candidats devront satisfaire aux normes d'aptitude médicale de classe 1 fixées en annexe IV du règlement européen 1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile.

La visite d'aptitude médicale est assurée par un Centre d'Expertise de Médecine Aéromédical.

## La formation dans le cycle préparatoire ATPL/ENAC

Le cycle préparatoire ATPL/ENAC, d'une durée de 10 mois, est consacré à une mise à niveau des élèves, notamment en mathématiques, physique et anglais.

A l'issue de ce cycle, les élèves ayant la moyenne requise seront retenus pour suivre gratuitement une formation ATPL à l'ENAC.

La sélection se fondera sur les notes obtenues dans le cadre d'un système de contrôle continu et de partiels trimestriels. Les élèves retenus à l'issue du « cycle préparatoire ATPL » prépareront à l'ENAC les certificats théoriques de l'ATPL. Sous réserve d'obtention de l'ensemble des certificats théoriques de l'ATPL, ils suivront ensuite, toujours à l'ENAC, une formation pratique destinée à les préparer aux différents examens pratiques du cursus ATPL. Les élèves du « cycle préparatoire ATPL » non retenus pour poursuivre vers une formation ATPL pourront être accompagnés par l'ENAC dans leurs démarches de poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur.

## Conditions de scolarité

### Une formation gratuite

Toutes les dépenses de formation sont prises en charge par l'ENAC. Par contre, les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'élève. Des possibilités d'hébergement et de restauration sont accessibles sur le campus de l'ENAC.

### Bourses

Tous les élèves du cycle préparatoire ATPL/ENAC pourront bénéficier d'une bourse d'entretien ENAC, attribuée dans des conditions équivalentes à celles des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

## S'inscrire au Cycle Préparatoire ATPL/ENAC

Inscription par internet uniquement :  
à l'adresse [www.enac.fr](http://www.enac.fr)  
entre le 3 décembre 2018 et le 4 février 2019.

Votre inscription ne pourra être définitivement validée qu'à réception de tous les documents composant le dossier de candidature (voir rubrique ci-dessous).

Toutes les pièces constitutives de votre dossier de candidature devront être déposées en ligne sur votre espace personnel, au plus tard le 10 février 2019 à minuit.

### Le dossier de candidature

Il devra obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation précisant notamment vos expériences aéronautiques, (1 recto/verso, format A4 maximum), il s'agit d'une lettre personnelle. Il est fortement déconseillé d'utiliser des modèles de lettre trouvés par exemple sur internet.
- une photocopie de la carte d'identité,
- une attestation d'octroi d'une bourse des lycées ou de l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2018/2019, ou avis d'impôt 2018 sur revenus 2017 (pour simulation d'octroi de bourse).

### Justificatifs aéronautiques :

- une copie de la totalité des brevets et licences aéronautiques ainsi que la copie des éventuels carnets de vol accompagnés si possible d'attestations des personnes ayant encadré ou organisé les activités aéronautiques du candidat. Pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'un titre aéronautique ou du BIA, mais sont présentés par un club, une fédération ou un établissement de formation à caractère aéronautique, la lettre de présentation doit être signée selon le cas par le président du club, un cadre fédéral, ou le chef d'établissement. Elle doit confirmer l'intérêt du candidat pour les activités aéronautiques, sa

volonté de suivre le cycle préparatoire et ses atouts pour le faire avec succès.

- une attestation d'une formation à caractère aéronautique, qui peut être :

- un certificat délivré par un club affilié à une fédération aéronautique, faisant état des activités à caractère aéronautique effectuées par le candidat au sein d'un ou de plusieurs club(s),
- ou une attestation de scolarité en bac pro aéronautique pendant l'année scolaire 2018/2019,
- ou une copie du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA).

- le formulaire «Activités Aéronautiques» disponible sur votre espace personnel après votre inscription, dûment rempli.

Pour les candidats en classe de terminale, au moment du dépôt du dossier de candidature :

- une attestation de scolarité en classe de terminale des lycées pendant l'année scolaire 2018/2019,
- un relevé des notes obtenues en mathématiques, physique et anglais en classe de 1<sup>ère</sup> et pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année de terminale. Ce relevé devra également faire apparaître la moyenne de la classe et la note maximale de la classe pour chacune des disciplines mentionnées,

Pour les candidats titulaires du baccalauréat, au moment du dépôt du dossier de candidature :

- une attestation de scolarité relative à l'année scolaire 2018/2019,
- un relevé des notes obtenues en mathématiques, physique et anglais en classe de terminale. Ce relevé devra faire apparaître la moyenne de la classe et la note maximale de la classe pour chacune des disciplines mentionnées,
- un relevé de notes obtenues au bac,
- un relevé des notes obtenues depuis l'obtention du bac jusqu'à celles du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2018/2019.

La fourniture de ce relevé est indispensable pour justifier que le candidat suit effectivement la scolarité correspondante.

### **ATTENTION**

Avant toute inscription, le candidat devra s'assurer d'une adresse e-mail valide pour toute la durée du cycle préparatoire.

### **Saisie et validation des données :**

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la sélection. En cas de problème, appeler le : **05 62 17 44 81** de 14h00 à 17h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant conduire à l'exclusion du cycle préparatoire ATPL ENAC.

### **Résultats à chaque étape de la sélection**

- Par Internet : <https://concours.enac.fr/>, en saisissant votre numéro d'inscription et votre mot de passe.

### **Pour en savoir plus**

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le cycle préparatoire ATPL ENAC par :

- internet : [www.enac.fr](http://www.enac.fr)

- téléphone au **05 62 17 44 81**

auprès de **Catherine AUDOUZE**, Département AViC, de 14h00 à 17h30, les lundis, mardis, mercredis, jeudis.

